

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 06 NOVEMBRE 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry REGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

M. le Maire ouvre la séance à 19h30.

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 884,25 € (huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+), pour l'année 2017, portant la subvention totale à 35.884,25 € (trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+),

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie les 5 septembre 2016 et 27 septembre 2017 concernant le transfert de compétence en matière de promotion du tourisme au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 27 septembre 2017, concernant le transfert de la compétence en matière de « zones d'activités économiques » (ZAE) au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

- d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité « Royan 2 », entre la commune de Royan et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour un prix total de 1 155 900 € H.T. et hors frais de notaire.

- d'approuver la modification actée au 1^{er} Janvier 2018 des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en modifiant l'intitulé de la compétence obligatoire relative à l'accueil des Gens du Voyage comme suit :

I- COMPETENCES OBLIGATOIRES :

5. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage* ».

- d'approuver la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » comme suit :

7. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » AAP 2017.

- d'approuver l'adhésion de la commune à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) afin de bénéficier de la centrale d'achats publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire au paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 50 euros TTC par an.

- d'approuver la dépense de 3 000 € HT pour la mise en place de deux ateliers bande-dessinée dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2016-2018,

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine) une subvention de 1 500 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire, nécessaire pour sécuriser et traiter de manière harmonieuse les éléments bâtis de la piscine, du stade et du cinéma et consistant en la végétalisation de la toiture des locaux techniques de la piscine et la création d'un lien architectural entre les trois ouvrages.

- de modifier les crédits de l'exercice 2017 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022.01	- Dépenses imprévues	- 1 172 044,50 €	
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	+ 613 600,00 €	
657362.520	- Subvention CCAS	+ 385 000,00 €	
611.4145	- Prestation patinoire	+ 142 560,00 €	
6574.90	- Subventions à caractère économique	+ 884,50 €	
60628.813	- Fournitures pour Service Nettoyement	+ 15 000,00 €	
60632.813	- Petit matériel pour Service Nettoyement	+ 5 000,00 €	
61558.813	- Entretien matériel pour Service Nettoyement	+ 10 000,00 €	
	TOTAL	0	0

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
1641.01	- Produit de l'emprunt		- 400 000,00 €
10226.01	- Taxe d'aménagement		+ 400 000,00 €
2188.0241	- Acquisition de motifs lumineux pour Noël	+ 40 700,00 €	
2313.520	- Travaux la puisade opération M.O.U.S	+ 100 000,00 €	
2313.324	- Tranche conditionnelle Mise en Lumière Eglise Notre Dame	+ 107 000,00 €	
2188.213	- Acquisition sol amortissant écoles	- 4 500,00 €	
2313.8211	- Travaux aires de jeux	+ 4 500,00 €	
2313.324	- Réfection couverture chapelle de Pontailiac	+ 45 000,00 €	
2313.411	- Réfection couverture Salle Champlain (Judo)	+ 25 000,00 €	
2188.0241	- Acquisition sono pour Centre Ville	+ 7 000,00 €	
2041412.822	- Participation versée à St Palais s/mer Pour carrefour –Entrée Golf Maine Gaudin-	+ 8 000,00 €	
2188.910	- Acquisition autolaveuse Marché Central	+ 13 000,00 €	
2315.8111	- Travaux réseaux pluviaux	+ 22 200,00 €	
2184.413	- Acquisition mobilier Piscine Municipale	- 3 922,00 €	
2313.413	- Travaux cloisons et portes piscine Municipale (douches/vestiaires)	+ 3 922,00 €	
2313.413	- Aménagement toiture végétalisée de la Piscine	+ 280 000,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues	- 34 300,00 €	
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 613 600,00 €
	TOTAL	+ 613 600,00 €	+ 613 600,00 €

- d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) une subvention exceptionnelle de 385 000 € à imputer au Budget communal de 2017.

- de désigner Monsieur Jean-Paul CLECH et Monsieur Julien DURESSAY comme représentants du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en remplacement de Monsieur Patrick MARENGO et de Monsieur Bernard GIRAUD.

DESIGNE

- 8 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Local d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - M. Patrick MARENGO, Maire, Président
 - M. Didier BESSON
 - Mme Marie-José DAUZIDOU
 - M. Gilbert LOUX
 - M. Didier QUENTIN
 - Mme Marie-Noëlle PELTIER
 - Mme Régine JOLY
 - Mme Annie CHABANEAU

Les autres membres suivants de cette commission restent inchangés.

- 3 représentants de l'Etat ;
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement, ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant.
- 3 personnalités qualifiées :
 - M. Jean GUESDON, au titre de l'association « Les Amis du Parc » ;
 - M. André THUAL, au titre de l'association « Royan Vaux Environnement » ;
 - M. Michel GALLICE, au titre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime ;
- L'Architecte des Bâtiments de France, siégeant avec voix consultative.

DÉCIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées BD 424, 459 et 460, BE 478 et 240 pour permettre d'autoriser le classement dans le domaine public communal des voies suivantes : rue des Martres, rue des Castors, rue du Colibri, rue du Pivert et allée des Belettes,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public, et à signer tout document s'y rapportant.

- d'incorporer dans le domaine public communal la voie et les réseaux situés dans l'emprise de la voie dénommée « rue des Passeroses » reliant la rue des Bégonias au chemin piétonnier donnant accès au lac de la Métairie,
- de passer par acte administratif pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 380,
- d'autoriser Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AK n° 843, n° 844 et n°846, d'une contenance totale de 213 m², situées rue de la Providence à Royan, appartenant à la société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL, pour permettre la rectification de l'alignement sur cette voie et l'élargissement de la voirie communale,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public, et à signer tout document s'y rapportant.

- d'approuver comme suit le plan de financement relatif à la révision du profil de baignade de la plage de FONCILLON dont le coût de l'étude est estimé à 5 200 € H.T :

	Taux	Montant en € HT
Agence de l'eau	50 %	2 600
<i>s/total subventions</i>	<i>50%</i>	<i>2 600</i>
Commune de ROYAN	50%	2 600
TOTAL		5 200

- de solliciter l'attribution de subvention de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement ci-dessus,
- d'engager au budget les sommes restant à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, Monsieur Jean-Paul CLECH, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'octroi de subventions et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- d'attribuer les subventions suivantes :

- COMPAGNIE LA VIE EST AILLEURS	1 200,00 €
- LES RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES DE ROYAN	1 055,00 €

- d'attribuer à la voie nouvelle en impasse raccordée à l'avenue du Maine Geoffroy le nom de :

➤ **Impasse Étienne Jodelle**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
